



Fédération Française de Natation
Cercle de Compétences Water-Polo
Organisme de Discipline Fédéral
Cercle de Compétences des Arbitres et Délégués

Aux Arbitres et Délégués Water-Polo

Clichy : le 19 avril 2024

Objet : Rédaction des rapports de sanctions

Mesdames, Messieurs,

Ce lundi 15 avril 2024, fut organisée une réunion (en visioconférence) en présence de Madame Elisabeth KLEIN, Présidente de l'Organisme de Discipline Fédéral, de Monsieur Jean-Claude DEMEY, Membre de cet organisme, Monsieur Benjamin MERCIER, Président du CCWP, Messieurs Jean-Michel DELON et Patrick BUNEL du CCADWP accompagnés des salariés du Service Juridique de la FFN.

L'organisme de Discipline Fédéral et le service Juridique ont exposé les difficultés auxquelles ils étaient parfois confrontés pour légiférer à la suite des rapports de sanctions que nous leur adressions (EDA, EDA4P, Carton Rouge).

Des erreurs de références réglementaires ainsi qu'un manque récurrent de précisions ne leur permettent pas d'opposer des arguments précis et irrévocables face aux auteurs (et parfois leurs avocats), en particulier en cas de récidive.

Outre les références réglementaires (numéros des articles) et les motifs y correspondant sur la feuille de match, contresignés par les délégués des équipes concernées avec la mention « Vu et pris connaissance », nous rappelons que nous sommes dans l'obligation de compléter de manière précise et circonstanciée le rapport de sanction.

Vous trouverez annexé à cette correspondance un formulaire de rapport modifié.

Celui-ci a pour but afin de nous permettre de décrire plus précisément les faits pénalisés (**termes employés en cas d'insultes – citer les mots employés - description des gestes en cas d'inconduite, description précise des coups et circonstances en cas de violence ou brutalité**).

Pour plus de valeur pour les instances disciplinaires, il est important que ces rapports soient rédigés conjointement avec l'arbitre et le délégué (s'il y en a un). Il est de plus souhaitable que ces rapports soient concordants.

Jean-Michel DELON es-qualité Président du CCADWP aura la charge de vous retourner tout rapport qui lui semblera incomplet avant transmission au service Juridique.

Nous rappelons qu'il est nécessaire que les officiels envoient leur rapport et la feuille de match dans les 12 heures qui suivent la rencontre.

Nous comptons sur vous pour adhérer totalement à cette démarche et permettre une meilleure application et crédibilité de nos sanctions réglementaires à l'avenir.

Salutations sportives

Benjamin MERCIER
CCAWP

Elisabeth KLEIN
ODF

Jean-Michel DELON
CCADWP